



# Les dossiers du DFF en 2018

## 3<sup>e</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Extrapolation 2018:** La Confédération s'attend à un excédent de 2,3 milliards de francs pour l'exercice 2018, alors qu'un montant de 0,3 milliard était budgété. Cette amélioration reflète l'essor de l'économie, qui est à l'origine de la croissance des rentrées fiscales. Toutefois, de grandes incertitudes persistent quant au niveau élevé des recettes issues de l'impôt anticipé. (15.8)
- **Second supplément:** Le Conseil fédéral a adopté le second supplément au budget 2018. Par le biais de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir 14 crédits supplémentaires pour un montant total de 47,5 millions, dont une part prépondérante (39,8 millions) a une incidence financière. Ces crédits entraînent une hausse de 0,04 % des dépenses inscrites au budget. Les montants les plus élevés sont sollicités pour les prestations complémentaires à l'AI (15,0 millions) et la revitalisation des eaux (10,9 millions). (21.9)
- **Tâches communes:** En remettant son rapport sur la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral s'acquitte d'une analyse que le Parlement lui a commandée à ce propos. Dans ce cadre, il a identifié plusieurs groupes dans lesquels toutes ou une partie des tâches pourraient être financées exclusivement par la Confédération ou par les cantons au lieu de l'être, comme à l'heure actuelle, de manière conjointe. Le Conseil fédéral a adopté le rapport et demandé au Département fédéral des finances (DFF) de mener des discussions avec les cantons, afin de déterminer si un projet doit être lancé dans ce domaine. (28.9)

### Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **CDI avec l'Arabie saoudite:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions (CDI) avec l'Arabie saoudite. La CDI entrera en vigueur une fois qu'elle aura été approuvée par le Parlement suisse et qu'elle aura subi la procédure d'approbation nécessaire en Arabie saoudite également. (15.8)
- **Convention BEPS:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices («convention BEPS»). Il a transmis le message aux Chambres fédérales. (22.8)
- **CDI avec le Royaume-Uni:** Le Conseil fédéral a adopté le message sur le protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) avec le Royaume-Uni en vue de le soumettre au Parlement. Ce protocole de modification adapte la CDI aux standards minimaux du projet BEPS. (22.8)
- **CDI avec le Brésil:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu

entre la Suisse et le Brésil. La CDI, signée à Brasilia le 3 mai 2018, est la première du genre entre les deux États. Elle entrera en vigueur lorsqu'elle aura été approuvée par les parlements respectifs. (5.9)

- **Péréquation financière:** Le Conseil fédéral propose une réforme de la péréquation financière, en se fondant sur le rapport sur l'évaluation de l'efficacité pour la période allant de 2016 à 2019 et sur les résultats de la procédure de consultation. La mesure clé consiste à relever la dotation minimale de la péréquation des ressources à 86,5 % de la moyenne suisse et de la garantir par voie légale. Le Conseil fédéral a adopté le message et l'a transmis au Parlement. (28.9)

### Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **PostFinance:** Le Conseil fédéral s'est penché sur le développement de PostFinance. Il a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer, en collaboration avec le Département fédéral des finances (DFF), un projet de consultation portant sur une révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste. PostFinance devrait être autorisée à octroyer aussi des hypothèques et des crédits. Conformément à cette orientation stratégique, PostFinance devra satisfaire aux exigences supplémentaires applicables aux banques d'importance systémique pour la Suisse en matière de fonds propres, principalement par la constitution de fonds propres et sans garantie de l'État. Ces exigences devraient s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. (5.9)
- **Fonds de placement:** Le Conseil fédéral entend améliorer l'attractivité des fonds de placement suisses. Il a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un projet de révision législative en ce sens, d'ici à la fin du premier semestre 2019. Les nouvelles dispositions permettront de faciliter la mise sur le marché de produits innovants. (5.9)
- **Assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis:** Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation concernant un accord d'assistance administrative en matière douanière avec les États-Unis. Il a décidé de poursuivre les négociations sur l'accord pour autant que les Commissions de politique extérieure de l'Assemblée fédérale l'approuvent. (5.9)

### Dossiers internationaux

- **Institutions de Bretton Woods:** Les conseillers fédéraux Ueli Maurer et Johann N. Schneider-Ammann ainsi que le président de la direction générale de la Banque nationale suisse Thomas Jordan ont participé à Varsovie à la réunion du groupe de vote de la Suisse au sein des institutions de Bretton Woods, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. (2.7)
- **Accord sur l'assurance:** La Suisse et l'Union européenne (UE) adaptent à de nouvelles exigences réglementaires l'accord sur l'assurance directe qu'elles ont conclu en 1989. Le comité mixte composé de représentants des deux parties a arrêté et mis en vigueur les modifications. L'accord continue ainsi à répondre aux besoins du secteur suisse des assurances. (3.7)
- **Exportations:** Le dynamisme affiché par les exportations depuis début 2017 s'est poursuivi au 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Elles volent ainsi de record en record pour le cinquième trimestre d'affilée. De leur côté, les importations ont marqué un coup d'arrêt, à un haut niveau toutefois et après avoir enregistré une forte croissance les trimestres précédents. La balance commerciale boucle sur un excédent de 4,6 milliards de francs. (19.7)
- **Amérique du Sud:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail au Brésil et en Argentine. Il était accompagné du secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser, et de représentants du secteur financier suisse et des technologies financières (FinTech). Le président de la direction générale de la Banque nationale suisse, Thomas Jordan, a participé en outre aux rencontres qui se sont tenues à Buenos Aires. Les entretiens ont concerné les dossiers bilatéraux actuels dans les domaines financier et fiscal, ainsi que la collaboration bilatérale dans le domaine des services financiers. (20.7)

- **Réunion des ministres des finances du G20:** À Buenos Aires, lors de la troisième rencontre des ministres des finances des États membres du G20 cette année, le conseiller fédéral Ueli Maurer a mis en exergue la position de la Suisse en matière de cryptomonnaies. La Suisse s'est par ailleurs ralliée à la demande d'ouvrir les marchés pour les biens et services. Dans le domaine de l'imposition de l'économie numérique, elle invite à procéder à un examen approfondi de la situation et à élaborer des normes internationales sur cette base. (22.7)
- **Contrôles à la frontière:** À l'invitation du canton des Grisons, le conseiller fédéral Ueli Maurer s'est rendu en Engadine et a assisté, en compagnie du conseiller d'État Christian Rathgeb, à des contrôles de personnes, de marchandises et de véhicules menés conjointement par la police cantonale et l'Administration fédérale des douanes (24.8)
- **SAGIA:** Ibrahim Al-Omar, le gouverneur de l'Autorité générale saoudienne d'investissements (SAGIA), a été reçu par le chef du Département fédéral des finances, le conseiller fédéral Ueli Maurer. (14.9)
- **Israël:** Le chef du Département fédéral des finances, Ueli Maurer, et le ministre israélien des finances, Moshe Kahlon, se sont rencontrés à Jérusalem pour s'entretenir de différents thèmes financiers et fiscaux d'intérêt commun. Cette rencontre a été précédée de la deuxième réunion du dialogue financier entre la Suisse et Israël, au cours de laquelle les deux parties ont pu identifier des domaines d'intérêt mutuel et renforcer leur engagement à coopérer sur plusieurs questions, dont l'accès au marché et les technologies financières. (16.9)

### Projets de réforme du Conseil fédéral

- **Optimisations structurelles:** Le Conseil fédéral a poursuivi sa discussion approfondie sur les réformes structurelles qui pourraient être menées dans l'administration fédérale. Il entend améliorer l'exécution des tâches par des modifications organisationnelles et optimiser le contrôle des dépenses liées dans divers domaines, ce qui répond également aux demandes de réexamen des tâches émanant du Parlement. (30.8)
- **RFFA:** Une éventuelle votation référendaire concernant la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA, auparavant Projet fiscal 17) devrait avoir lieu le 19 mai 2019. Il est prévu que la loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi lors de sa séance du 28 septembre 2018, après avoir étudié la possibilité de prévoir un scrutin à des dates antérieures.

### Ordonnances importantes

- **Vente par correspondance:** L'ordonnance régissant la vente par correspondance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. Ainsi, toutes les parties de la révision partielle de la loi sur la TVA seront mises en œuvre. (15.8)
- **Loi fédérale sur l'alcool:** Le Conseil fédéral a adopté deux ordonnances relatives à la loi fédérale sur l'alcool partiellement révisée en 2016. Ces ordonnances constituent la base de la libéralisation du marché de l'éthanol le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que de la distribution d'un montant de 60 millions de francs provenant du capital propre de l'ancienne Régie fédérale des alcools. Ce montant sera versé à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI). (28.9)

### Autres dossiers du DFF

- **Contrôle des métaux précieux:** Avec l'inauguration du nouveau site du Bureau central du contrôle des métaux précieux (BCCMP) et du Contrôle des métaux précieux (CMP) de Bienne, l'Administration fédérale des douanes (AFD) crée 20 emplois à plein temps à Brugg / BE. L'AFD peut ainsi regrouper les tâches, simplifier les processus et améliorer l'accessibilité. (2.7)
- **BNS:** Le Conseil fédéral a, sur proposition du Conseil de banque, nommé Martin Reto Schlegel membre suppléant de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS). Martin Reto Schlegel est actuellement directeur de la représentation de

- la BNS à Singapour. Il a pris ses fonctions de suppléant du chef du 1<sup>er</sup> département de la BNS le 1<sup>er</sup> septembre 2018. (4.7.)
- **Cybersécurité:** Le Conseil fédéral intensifie ses efforts en matière de prévention et de lutte contre les cyberrisques. Il a pris les premières décisions de principe et attribué différents mandats en vue de la création d'un centre de compétence dans ce domaine. Les décisions définitives seront prises fin 2018. (4.7.)
  - **FISCAL-IT:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) a remplacé ses systèmes informatiques de gestion de la TVA. Le nouveau programme informatique de l'AFC, FISCAL-IT, est ainsi sur le point d'être achevé. (6.7.)
  - **Travaux de rénovation du Palais fédéral Nord:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique a achevé les travaux de rénovation du Palais fédéral Nord à la mi-juin 2018. Après avoir passé environ trois ans dans des locaux provisoires, la conseillère fédérale Doris Leuthard et le Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication pourront, ces prochains jours, réintégrer leurs bureaux refaits à neuf de la Kochergasse 10. La Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères est revenue dans ses anciens locaux à la fin du mois de juin. (9.7)
  - **Achats tests d'alcool:** En 2017, quelque 7225 achats tests d'alcool ont été effectués en Suisse. Des boissons alcooliques ont été vendues dans environ 29 % des cas, bien que les auteurs de ces achats n'aient pas atteint l'âge minimal fixé par la loi. Les ventes illégales ont ainsi diminué d'un peu plus de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce recul est probablement dû avant tout à la réorientation des achats tests. (16.8)
  - **Blockchain / ICO:** Créé au début de 2018, le groupe de travail sur la technologie *blockchain* et les ICO (*Initial Coin Offerings*) a été chargé d'examiner le cadre juridique en la matière et de présenter les éventuelles mesures à prendre. En mettant ses travaux en consultation, il donne aux acteurs de la branche la possibilité de prendre position sur les travaux en cours et sur l'orientation des recommandations proposées. (31.8)
  - **Année du patrimoine culturel 2018:** Dans le cadre de l'Année du patrimoine culturel 2018 et des Journées européennes du patrimoine, l'Office fédéral des constructions et de la logistique a organisé les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, à Genève, des visites de trois bâtiments historiques: la Villa Barton, le Palais Wilson et La Pastorale. (2.9)
  - **Traitement des données:** Le Conseil fédéral a pris acte du rapport final du groupe d'experts «Avenir du traitement et de la sécurité des données». Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a été chargé d'examiner d'ici la fin du premier semestre 2019, en collaboration avec tous les départements concernés, les 51 recommandations formulées par le groupe d'experts et de présenter au Conseil fédéral les travaux de suivi correspondants. (10.9)
  - **Monnaies commémoratives:** Afin de commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire du coutelier Karl Elsener, la Monnaie fédérale Swissmint a émis une nouvelle monnaie en argent, appelée «Swiss Army Knife». Avec cette nouvelle pièce commémorative à l'intention des collectionneurs ou des amateurs et le jeu de monnaies de Noël 2018, Swissmint boucle le programme des émissions de cette année. (10.9)
  - **Déclaration des opérations sur dérivés:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'obligation pour les petites contreparties non financières de déclarer les opérations sur dérivés. Les obligations de déclarer d'autres participants aux marchés financiers ne sont pas concernées. (14.9)
  - **Exemption de l'obligation de servir:** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la taxe d'exemption de l'obligation de servir sera prélevée selon la nouvelle loi. Le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO). (14.9)
  - **Conseil de banque de la BNS:** le Conseil fédéral a nommé présidente du Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) la conseillère d'État et directrice du département des finances du canton des Grisons, Barbara Janom Steiner. Cette dernière succédera à Jean Studer à la fin du mois d'avril 2019. Le conseiller d'État et

directeur de l'économie publique du canton de Berne, Christoph Ammann, a été élu membre du Conseil de banque. (14.9)

- **Controlling des achats:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le controlling des achats concernant l'année 2017. L'administration fédérale centrale a acquis des biens et des services commerciaux pour un montant de 5,7 milliards de francs. (21.9)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session d'automne

- **Constructions fédérales:** La Confédération sera autorisée à dépenser 127,9 millions de francs pour les constructions civiles. Le Conseil des États a approuvé à l'unanimité le message 2018, comprenant notamment la construction d'une nouvelle halle de formation à Macolin (BE) pour 23,9 millions de francs et un crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la rénovation totale de l'ambassade de Suisse à Washington. Les 90 millions de francs restants font partie du crédit-cadre, qui permet de céder des crédits d'engagement pour financer des projets de construction du portefeuille immobilier de l'Office fédéral des constructions et de la logistique qui coûtent moins de 10 millions de francs. Le Conseil national doit maintenant approuver le message. (10.9)
- **Impôts:** Un taux harmonisé doit s'appliquer aux intérêts perçus ou crédités au titre de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée et des autres taxes et redevances prélevées par la Confédération. Le Conseil national et le Conseil des États partagent cet avis. Sur un point cependant, les deux chambres ne sont pas d'accord. Contrairement à la Chambre du peuple, le Conseil des États ne veut pas fixer le nouveau taux d'intérêt de référence en fonction de l'évolution des conditions du marché. Il a donc supprimé la dernière phrase de la motion, qu'il a sinon acceptée sans autre objection. Le Conseil national doit maintenant se prononcer sur la version modifiée de la proposition. (10.9)
- **Cybercriminalité:** Le Conseil des États ne veut pas d'un poste de commandement indépendant pour la cyberdéfense au sein de l'armée ou du Département fédéral de la défense (DDPS). Il a rejeté sans opposition une motion du Conseil national allant dans ce sens. Au printemps, la Chambre basse avait adopté à une large majorité le développement de la cyberdéfense de l'administration fédérale au cours des deux prochaines années. Une motion de Franz Grüter (UDC/LU) avait donné l'impulsion dans ce sens, mais sa demande a été écartée suite au vote négatif du Conseil des États. Comme le ministre des finances Ueli Maurer, la majorité des membres de la Chambre des cantons a évoqué les travaux en cours du Conseil fédéral. Début juillet, le gouvernement a pris les premières décisions relatives à la création d'un centre de cybercompétence. (10.9)
- **Prévoyance:** Le Parlement demande des ajustements fiscaux pour la prévoyance libre du 3<sup>e</sup> pilier (3b). Le Conseil national et le Conseil des États sont en désaccord sur la manière d'imposer le capital de rente perçu par anticipation. Le Conseil national soutient une motion du PLR, qui exige de s'écarter du taux d'imposition forfaitaire actuel de 40 % et d'imposer uniquement le rendement effectif. Le Conseil des États souhaite également un amendement, mais soutient à l'unanimité une approche différente. Concrètement, le taux forfaitaire serait géré de manière plus souple et s'élèverait à 26 %. Le Conseil national doit maintenant se prononcer sur le texte amendé. (10.9)
- **Billag:** Le Conseil fédéral doit créer des bases juridiques permettant le remboursement de la TVA indûment perçue sur la redevance de réception de la radio et de la télévision. Le Conseil des États a transmis une motion de Sylvia Flückiger (UDC/AG). Il estime en revanche que la motion de la

Commission des télécommunications du Conseil national exigeant un effet rétroactif de cinq ans va trop loin. Une initiative genevoise en faveur d'un remboursement automatique n'a pas non plus obtenu la majorité. Billag a perçu à tort la TVA pendant des années. La question de savoir si l'argent doit être remboursé est actuellement examinée par le Tribunal fédéral. (12.9)

- **Échange de renseignements:** Le Conseil des États soutient l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong Kong. Il s'est prononcé en faveur de la ratification des accords en question. La Suisse doit également échanger des informations avec d'autres pays. Les accords avec Singapour et Hong Kong ont été signés l'année dernière et sont appliqués à titre provisoire depuis le début de l'année. Les données ne sont toutefois pas encore échangées. Elles devraient l'être pour la première fois à l'automne 2019. (17.9)
- **Personnel fédéral:** Le Conseil des États n'exige pas de plafonnement du nombre d'employés fédéraux. Toutefois, il a clairement indiqué que les coûts ne devaient pas augmenter. En 2015, le Parlement avait chargé le Conseil fédéral de geler le niveau des effectifs, soit 35 000 équivalents à plein temps. Les deux chambres ont adopté une motion dans ce sens. Le Conseil des États s'est ensuite prononcé pour le classement de l'intervention parlementaire, à 24 voix contre 19, contre la volonté de sa commission. Le Conseil national doit à présent se prononcer. Le Conseil fédéral est d'avis qu'un pilotage fondé sur les coûts serait plus judicieux qu'un pilotage fondé sur les effectifs. En outre, la limite supérieure a de fait été respectée ces dernières années. (17.9)
- **Conseillers externes:** La Confédération devra réduire les dépenses consacrées aux conseillers externes. Le Conseil des États a adopté une motion du Conseil national allant dans ce sens à 29 voix contre 13 avec 2 abstentions, mais il a assoupli le texte. La motion de Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH) prévoit une réduction des dépenses de 8 % par an au cours des cinq prochaines années. Le Conseil des États veut exiger qu'elles soient réduites de 4 % par an au cours des trois prochaines années. Il a également décidé d'une valeur de référence: les coûts des mandats externes ne devront pas représenter plus de 3 % des dépenses de personnel. La motion révisée est renvoyée au Conseil national. (17.9)
- **Activités accessoires:** Selon la volonté du Conseil des États, les employés de la Confédération devront à l'avenir remettre à la caisse fédérale une part appropriée de leurs indemnités pour les activités accessoires. Le Conseil des États a adopté une motion du Conseil national dans ce sens, mais en a modifié le texte. Le Conseil national aurait voulu étendre cette obligation à toutes les indemnités. Il n'a pas encore statué sur la motion du conseiller national de l'UDC, Peter Keller (NW), amendée par le Conseil des États. La discussion porte sur les revenus provenant d'activités liées aux rapports de travail avec la Confédération. (17.9)
- **Compensation du renchérissement:** La disposition relative à la compensation du renchérissement pour le personnel fédéral ne sera pas abrogée. Le Conseil des États a rejeté une motion du Conseil national par 35 voix contre 6. Les partisans de la suppression ont allégué que la réglementation actuelle entraîne une compensation automatique du renchérissement. Les opposants et le Conseil fédéral l'ont démenti. Ils ont également souligné que le Parlement trancherait en définitive dans le cadre du débat sur le budget. «Auriez-vous peur de vous-mêmes?», a demandé le ministre des Finances Ueli Maurer. (17.9)
- **Salaires:** Les salaires et les prestations sociales de l'administration fédérale ne doivent pas nécessairement être alignés sur ceux du secteur privé. La Confédération ne doit pas non plus réviser le système de salaire au mérite. Le Conseil des États a rejeté deux interventions du groupe parlementaire de l'UDC comportant ces exigences. Le ministre des Finances Ueli Maurer a plaidé pour des adaptations ponctuelles au lieu de modifications législatives. Il

a averti qu'un alignement sur le secteur privé dans le haut de la fourchette pourrait entraîner une hausse des salaires: la Confédération paie certes bien, mais certains employés fédéraux pourraient «facilement gagner deux fois plus» dans le secteur privé. (17.9)

- **Amendes:** Les entreprises doivent pouvoir, sous certaines conditions, déduire les amendes étrangères et les peines pécuniaires de leurs impôts. Ainsi en a décidé le Conseil national. Le Conseil fédéral et le Conseil des États n'étaient pas de cet avis. Au Conseil national, l'UDC et le PLR ont fait jouer leur majorité, avec quelques voix du centre. Par 94 voix contre 88 et 2 abstentions, le Conseil national a choisi de suivre la majorité de sa commission. Les opposants ont soutenu en vain que la communauté allait faire les frais d'amendes de plusieurs millions de francs dont les entreprises sont frappées à la suite d'un comportement illicite. Le ministre des Finances Ueli Maurer a mis en garde contre d'éventuels problèmes au niveau international. Selon lui, cette réglementation est inapplicable. L'objet retourne au Conseil des États. (18.9)
- **Banques:** Les banques d'importance systémique sont obligées de renforcer leurs fonds propres et le Conseil fédéral souhaite empêcher que cela n'augmente leur charge fiscale. Cette modification de loi a également fait l'unanimité au Conseil national. Pour satisfaire à des exigences en matière de fonds propres accrues, les banques d'importance systémique doivent émettre des instruments financiers tels que *CoCo*, *write-off bonds* et *bail-in bonds*. Les émissions devront être réalisées par les sociétés mères à partir de 2020, ce qui augmentera la charge d'impôt sur le bénéfice grevant le rendement des participations. Pour éviter cela, le Conseil fédéral propose de ne plus considérer les charges d'intérêts relevant des instruments financiers comme des frais de financement, qui font diminuer la réduction pour participations. Une minorité a demandé l'extension de la réduction pour participation à toutes les sociétés mères et à d'autres sociétés axées sur les résultats, mais le Conseil national a considéré cette proposition comme trop extrême. Il appartient désormais au Conseil des États de se pencher sur le dossier. (20.9)
- **Commerce en ligne:** Le Conseil des États veut encore durcir les règles du commerce en ligne transfrontalier afin d'éviter des pertes de recettes en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Il a adopté tacitement une motion dans ce sens. L'année prochaine, de nouvelles règles entreront vigueur, qui devraient faire augmenter le prix du commerce en ligne à l'étranger. Les sociétés de vente par correspondance réalisant en Suisse un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 francs devront payer la taxe sur la valeur ajoutée. Pour Beat Vonlanthen (PDC/FR), ce n'est pas suffisant. Il trouve cette solution insatisfaisante, ce qui motive sa motion. Il propose une autre approche: une responsabilité ou une obligation pour les plateformes en ligne de déclarer les ventes qui se font par son biais. C'est maintenant au Conseil national d'en décider. (24.9)
- **Démocratie:** Les électeurs continueront à voter sur des questions spécifiques, mais pas sur ce qui touche à l'allocation de crédits. Tout comme le Conseil national, le Conseil des États s'est opposé à l'introduction du référendum financier au niveau fédéral. Par 34 voix contre 7 et 2 abstentions, il a suivi l'avis de sa commission chargée de l'examen préalable et a refusé la motion déposée par Thomas Minder (sans parti/SH). Deux semaines auparavant, le Conseil national avait refusé des initiatives parlementaires semblables élaborées par l'UDC et le PVL. La proposition est donc définitivement enterrée. (24.9)
- **Place financière:** Les fonds suisses devraient pouvoir proposer de meilleures conditions aux caisses de pensions et aux assurances. C'est ce qu'exige le Conseil des États dans une motion. En raison du lourd investissement occasionné par l'approbation du produit, il est nécessaire de créer une catégorie de fonds qui ne soit pas soumise au régime d'approbation de la

FINMA. Ruedi Noser (PLR/ZH), l'auteur de la motion, espère qu'ainsi les placements collectifs suisses deviendront compétitifs au niveau international. Il enfonce une porte ouverte puisque le Conseil fédéral a déjà chargé le Département des finances de préparer une révision législative début septembre. Cela devrait permettre l'introduction des Limited Qualified Investment Funds (L-QIF). (24.9)

- **Impôts:** Le Parlement veut améliorer la situation fiscale des start-up et de leurs employés. Après le Conseil national, le Conseil des États a lui aussi approuvé une motion en ce sens. Il est nécessaire d'agir rapidement car les employés possédant des participations dans des start-up paient parfois de lourds impôts alors que l'entreprise ne réalise pas de bénéfices. Le ministre des Finances Ueli Maurer a en vain mis en garde contre le fait qu'instaurer des privilèges pour une certaine catégorie de personnes pouvait bafouer certains principes constitutionnels. (24.9)
- **Gardes-frontière:** Selon le Conseil des États, la Suisse est bien préparée pour faire face à une éventuelle forte augmentation de la migration à la frontière sud. Par 29 voix contre 14, il a refusé une motion qui visait à renforcer le Corps des gardes-frontière avec au moins cinquante policiers militaires en cas de besoin. La majorité a considéré que l'objectif de la motion était déjà atteint, car conformément à la planification d'urgence pour l'asile, il est déjà possible d'engager subsidiairement l'armée pour soutenir le Corps des gardes-frontière. La proposition est donc définitivement enterrée. (24.9)
- **Impôts:** Le Conseil des États a approuvé sans opposition la convention contre les doubles impositions (CDI) avec la Zambie et l'Équateur. La convention avec la Zambie est nouvelle. Celle avec l'Équateur nécessite des modifications. Si le Conseil national approuve lui aussi ces conventions, elles pourront entrer en vigueur. La CDI avec l'Équateur doit être complétée par une disposition sur l'échange de renseignements sur demande conforme à la norme internationale dans ce domaine. La convention avec la Zambie remplace une convention avec le Royaume-Uni qui s'appliquait jusqu'à présent à la Suisse et à la Zambie. (24.9)
- **Impôts:** Le Conseil national exige du Conseil fédéral qu'il mette en œuvre la motion qui a été adoptée sur l'imposition des étrangers. Il a refusé de classer l'affaire. La motion charge le Conseil fédéral, lorsqu'il négocie des conventions en vue d'éviter les doubles impositions, de veiller à ce que les contribuables établis en Suisse et soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir entièrement les déductions générales et les déductions sociales. Le Conseil fédéral propose maintenant au Parlement de classer la motion. «Ils s'accrochent au principe de l'espoir, et cet espoir mourra, même si le Conseil national tient à sa demande», a déclaré le ministre des Finances Ueli Maurer. C'est maintenant au Conseil des États de prendre une décision. (27.9)
- **Gardes-frontière:** Le Parlement demande au Conseil fédéral d'augmenter les effectifs du Corps des gardes-frontière. Le Conseil national a adopté plusieurs propositions demandant des gardes-frontière supplémentaires, la plus exigeante étant une motion de sa Commission de la politique de sécurité qui demande 44 postes à plein temps supplémentaires dès l'été 2019 et 44 autres dès 2020. De plus, les ressources libérées par le programme DaziT dans le domaine des douanes devront être investies dans la protection des frontières. Le Conseil national a aussi accepté une initiative cantonale demandant une augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et en faveur de laquelle le Conseil des États s'était déjà prononcé. (27.9)
- **Projet fiscal 17:** Lors du vote final, le Conseil national (par 112 voix contre 67 et 11 abstentions) et le Conseil des États (par 39 voix contre 4 et 2 abstentions) ont approuvé la loi fédérale sur le Projet fiscal 17 qui abolit les privilèges fiscaux cantonaux qui ne sont plus acceptés sur le plan international pour les holdings et autres sociétés à statut spécial. (28.9)
- **Impôt anticipé:** Lors du vote final, par 137 voix contre 55 et une abstention (Conseil national) et 38 voix contre une et 6 abstentions (Conseil des États),



les Chambres fédérales ont approuvé la loi fédérale sur l'impôt anticipé, qui prévoit un assouplissement des conditions de remboursement de l'impôt anticipé lorsque la déclaration de revenus est faite ultérieurement. (28.9)